



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le 16 janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 janvier 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSÉ
Noëlle CORNO
Laurent GODET
Murielle DINTHEER
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU
Laurent BREZAC
Laurence RANNOU
Viviane CAPITAINE
Frédéric CHATELLIER
Denis BRIANT
Jean-Pierre GUYONNAUD
Anne OLIVIER

Eric NOZAY
Nathalie LEBLANC
Marc FLEURY
Philippe RODRIGUES
Isabelle LE HEIN
Martin MOTTET
Charlotte PERCHER
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Claude LEFORT, Sylvie LAJEANNE, Linda DION, Oscar NAVARRO

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Claude LEFORT à Laurent BREZAC, Sylvie LAJEANNE à Isabelle LE HEIN, Linda DION à Frédéric CHATELLIER, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY

Martin MOTTET a été élu Secrétaire de Séance.

CRÉATION TARIFS ESPACE CULTUREL CAPELLIA

DL_2023_01_05

Madame Dintheer expose :

1 / Création d'un tarif grignotage au bar de Capellia

Afin de favoriser la convivialité au bar lors des soirs de spectacle, une réflexion est en cours sur une proposition de grignotage.

Il est proposé la création de 3 tarifs différents afin de pouvoir s'adapter à un contenu différent, plus ou moins copieux : 3 € / 5 € / 7 €

2 / Application des tarifs scolaires aux jeunes des services municipaux

Dans le cadre de la venue au spectacle des jeunes des services municipaux (centre de loisir, jeunes du secteur J, structures petite enfance...), il est proposé d'appliquer les tarifs des scolaires (4 € / 6 €), moins élevé que le tarif tout public.

Cette proposition répond à l'objectif de favoriser la venue au spectacle des jeunes chapelains, inscrits dans les structures municipales.

3 / En cas de contrôle sur la billetterie, il est nécessaire de pouvoir fournir une liste du type d'invitations autorisées à Capellia. La voici ci dessous :

- la production
- la presse
- les élus
- l'équipe de Capellia
- les gagnants des partenariats médias
- les programmeurs des autres salles
- les équipes et mécènes partenaires sur les festivals Celtomania, Hip Opession, Jazz en phase
- les retraités dans le cadre de la fête des retraités
- les nouveaux arrivants chapelains
- les délégations étrangères dans le cadre des jumelages

Dans le cadre du projet d'action culturelle :

- les jeunes des ateliers théâtre sur 1 spectacle de la saison
- les participants à un spectacle de la saison
- les accompagnateurs des classes et accompagnateurs de crèches

Vu l'avis de la commission Animation réunie le 04 janvier 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. D'APPROUVER :

- la création des tarifs suivants pour le grignotage au bar : 3 € / 5 € / 7 €,
- l'application des tarifs destinés aux scolaires de 4 € et 6 € aux jeunes des structures municipales,
- la liste des invitations pratiquées à la billetterie de Capellia,

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ainsi que toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance,

MARTIN MOTTET



A circular official stamp of the commune of La Chapelle-Sur-Breuge is partially obscured by a black ink signature. The stamp contains the text 'LA CHAPELLE-SUR-BREUGE', 'MAIRIE', and '44240 *'.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL



A circular official stamp of the commune of La Chapelle-Sur-Breuge is partially obscured by a blue ink signature. The stamp contains the text 'LA CHAPELLE-SUR-BREUGE', 'MAIRIE', and '44240 *'.